

L'irrigation dans le Lot

P/EV - Mis à jour : Juin 2025

L'agriculture irriguée dans le Lot



**850
exploitations**

soit 1 exploitation lotoise sur 5



**10 000
hectares**

soit 4 % de la surface agricole
du département



**8 millions
de m³**

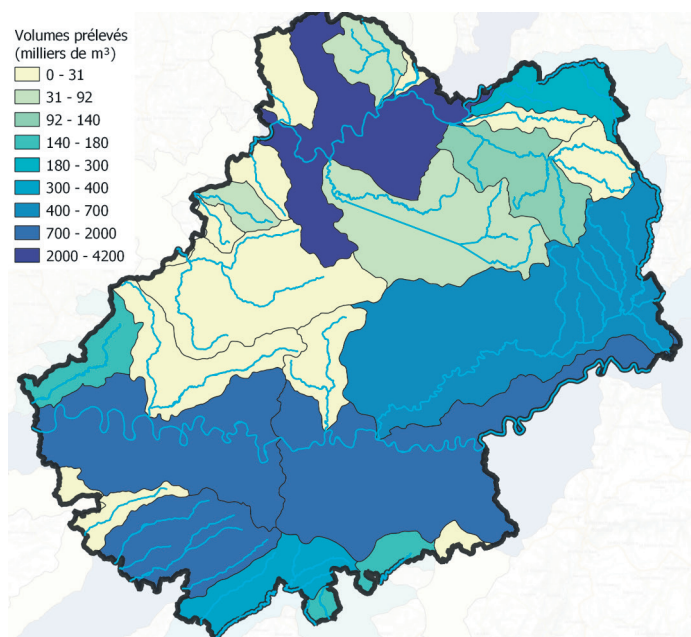
d'eau prélevés par an en
moyenne, soit 0,2 %
de la pluviométrie annuelle
du département



**42 réseaux
collectifs**

d'irrigation qui couvrent 50 %
de la surface irriguée

Volumes prélevés par sous bassin hydrographique (période estivale 2020)



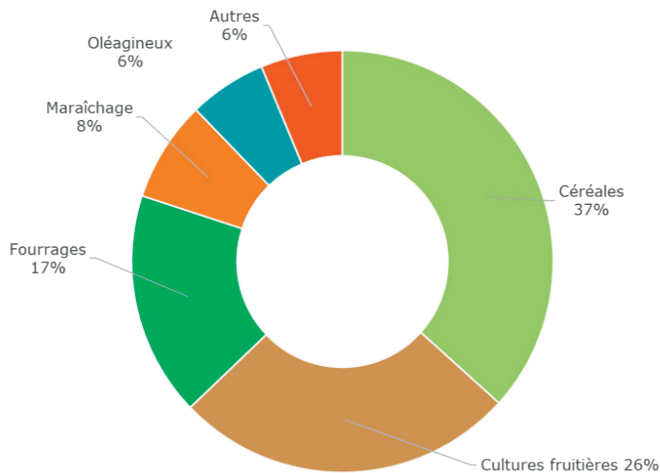
Répartition des prélèvements sur le département du Lot (en m³)



L'agriculture irriguée se concentre autour des cours d'eau réalimentés et des bassins versants où les réseaux collectifs sont développés : Dordogne, Lot, Barguelonne.

L'irrigation contribue à la diversification de la production agricole

Répartition des cultures irriguées dans le Lot



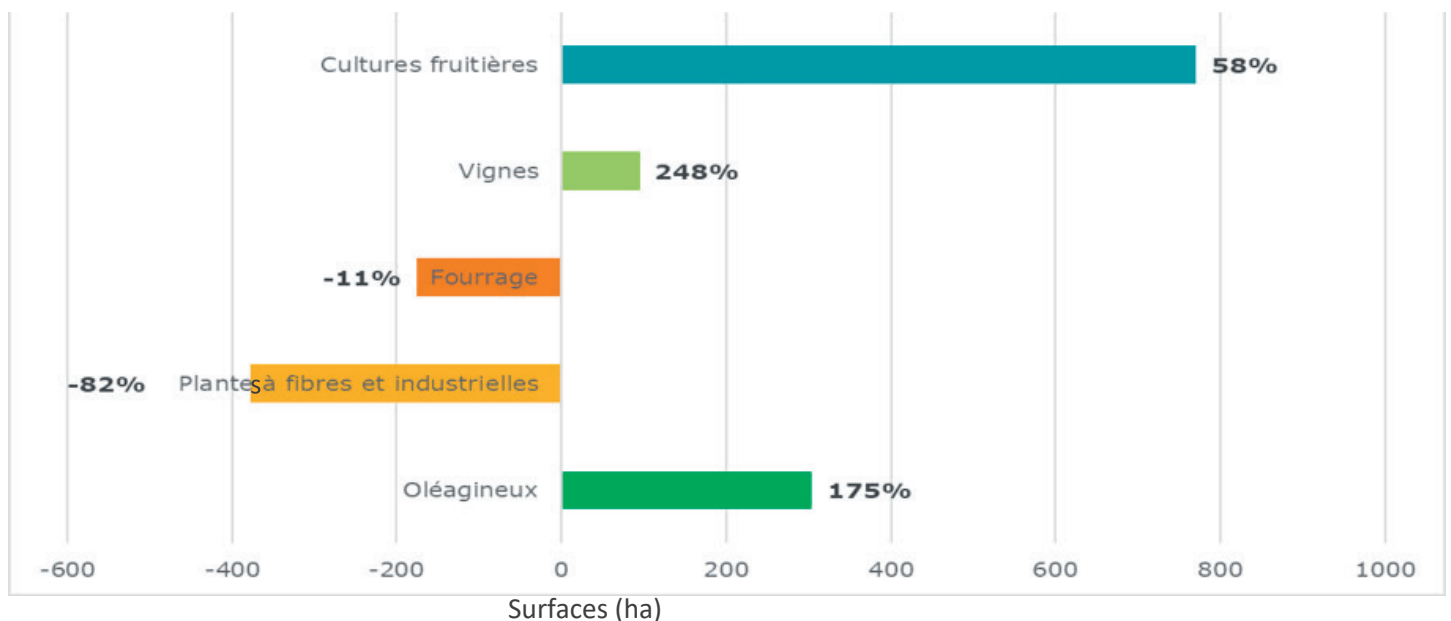
- 41% de la valeur de la production végétale sont attribuables à l'agriculture irriguée (1,8 Milliard d'€)
- L'agriculture irriguée génère directement et indirectement des emplois (10% des salariés IAA* du bassin)
- L'accès à l'eau facilite la mise en œuvre de la diversification des cultures et des pratiques plus agroécologiques (couverts, dérobées, allongement des rotations) .

Source : Etude socioéconomique sur l'agriculture irriguée du bassin Adour Garonne, avril 2022

* IAA : Industrie Agroalimentaire

Evolution des surfaces irriguées dans le Lot entre 2010 et 2020 (ha)

Une diversification au profit des surfaces de vergers et oléagineux



• HORIZON 2050 •

Changement climatique



→ + 17 jours très chauds (> 30°C entre le 1^{er} juin et le 30 septembre)

→ Augmentation de + 105 mm d'ETP*

Source : AP3C, 2019

* Evapotranspiration

Agro-climat et impacts agricoles



→ Augmentation du déficit hydrique* sur le cycle cultural en verger : apport supplémentaire de 580 m³/ha pour le combler

→ Avancement de la date du début de floraison : évolution du risque de gel. Développement de l'anti-gel par aspersion

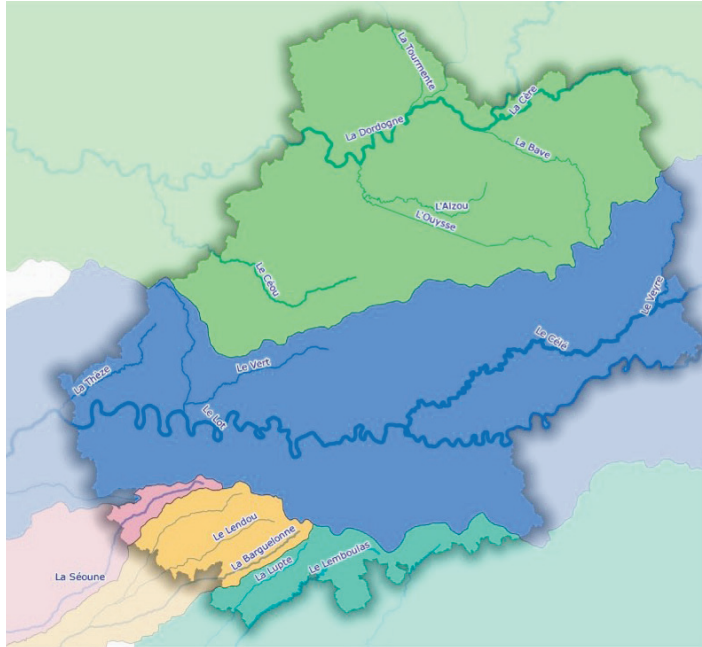
* différence entre les besoins en eau spécifiques de la culture et l'eau apportée par l'aspersion

Source : AP3C - 2019

L'irrigation contribue à la diversification de la production agricole

La procédure d'autorisation des prélèvements d'eau à usage d'irrigation est gérée par des Organismes Uniques de Gestion Collective. Cinq OUGC sont présents sur le territoire du département du Lot. Ce sont les organismes à contacter lorsqu'on souhaite obtenir ou mettre à jour une autorisation de prélèvement.

Carte des OUGC présents sur le département du Lot



→ Vos interlocuteurs pour chaque OUGC

OUGC Dordogne

Benilde HUGON

Chambre d'agriculture 24
07 71 83 20 27

OUGC Lot

Benjamin CAMPECH

Chambre d'agriculture 46
06 29 93 16 02

OUGC Aveyron Lemboulas

Emmanuel ETIENNE

Chambre d'agriculture 82
06 08 41 31 61

OUGC Garonne Amont

Laurie Anne COSTE

Chambre d'agriculture 31
06 79 06 06 19

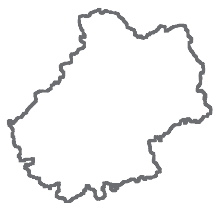
OUGC Garonne Aval

Bilel AIFA

Chambre d'agriculture 47
06 07 14 04 87

Les structures collectives de distribution d'eau, des outils d'aménagement du territoire

Les structures collectives de distribution d'eau ont permis de conserver et diversifier l'agriculture sur des bassins versants où la ressource en eau est peu mobilisable. Elles assurent principalement la distribution d'eau pour les usages agricoles, mais également pour des usages domestiques, la protection incendie et des usages industriels. Ces aménagements concernent aujourd'hui :



50 %

des surfaces irriguées
du département



Cartographie réalisée par l'UASA du Lot d'après ses propres données.
Échelle : 1:100 000 - 1:50 000 - 1:25 000 - 1:10 000 - 1:5 000 - 1:1 000 - 1:500 - 1:250 - 1:100 - 1:50 - 1:25 - 1:10 - 1:5 - 1:1

Les acteurs qui vous accompagnent dans la gestion de l'eau agricole

LES ACTIONS DES STRUCTURES QUI VOUS ACCOMPAGNENT



Accompagne, conseille et représente la profession agricole, porte et participe à des projets de gestion de l'eau, développe des outils et met en place des programmes de formation.



Accompagne les structures collectives (ASA) sur les aspects administratifs, juridiques, comptables et techniques.



Informe et défend les irrigants, coordonne les autorisations de prélèvements sur le bassin.

UN INTERLOCUTEUR POUR CHACUN DE VOS PROJETS

Mon projet	Ma démarche	Mes contacts
 J'ai une question concernant mes prélèvements d'eau à usage agricole	→ J'évalue mes besoins : je contacte les conseillers gestion de l'eau de la Chambre d'agriculture du Lot → Je demande une autorisation de prélèvement (pour les prélèvements > à 1 000 m³ annuels à usage irrigation ou anti-gel)	Benjamin CAMPECH 06 29 93 16 02 b.campech@lot.chambagri.fr ougc-lot@lot.chambagri.fr
 Je souhaite avoir des informations sur l'état de la ressource, les restrictions, le pilotage de l'irrigation	→ J'adhère aux bulletins irrigations de la Chambre d'agriculture du Lot → Je consulte le site internet de la Chambre d'agriculture du Lot 	Clément MARTEL 06 25 76 26 28 c.martel@lot.chambagri.fr
 Je souhaite connaître les aides existantes pour financer mon projet	→ Je contacte les conseillers gestion de l'eau de la Chambre d'agriculture du Lot	Clément MARTEL 06 25 76 26 28 Félix JACQUEMIN 06 17 37 79 94 f.jacquemin@lot.chambagri.fr
 Je souhaite créer ou entretenir un ouvrage	→ Je contacte les conseillers gestion de l'eau de la Chambre d'agriculture du Lot	Clément MARTEL 06 25 76 26 28 Félix JACQUEMIN 06 17 37 79 94
 J'ai besoin d'un appui pour la gestion de mon réseau collectif	→ Je contacte l'UASA du Lot	Sylvain VERMANDE 06 88 24 92 78 s.vermande@uasa46.fr

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture du Lot

Pôle environnement et végétal 05 65 23 22 22

environnement-vegetal@lot.chambagri.fr



www.lot.chambres-agriculture.fr